



Secrétariat Exécutif
03 BP 7049 Ouagadougou 03, Burkina Faso
Tél. + 226 50 37 41 25 / 26
Fax + 226 50 37 41 32
E-mail : cilss.se@cilss.bf



2, rue André-Pascal - 75775 Paris
Cedex 16, France
Tél: (33) 1 45 24 89 87
Fax: (33) 1 45 24 90 31
sahel.contact@oecd.org

Protocole d'Accord de Coopération

entre

Le Comité Permanent Inter-Etats
de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
(CILSS)

et

le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest
(CSAO)

Rattaché à l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques
(OCDE)

1757
Octobre 2006



I. Le présent cadre de coopération entre le Secrétariat Exécutif du CILSS et le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest fait suite à une série de rencontres bilatérales de travail dont celles de janvier 2004 à Nouakchott, du 03 août 2005 à Paris, du 28 juin 2006 à Ouagadougou auxquelles s'ajoutent d'autres séances techniques de travail entre les différents services spécialisés des deux institutions. Ces différentes rencontres ont permis d'identifier et de mieux préciser les domaines et les modalités de leur collaboration. Il fait également suite aux observations faites par le CILSS en mars 2006 sur le compte rendu de la réunion du Groupe d'orientation des politiques du CSAO et qui soulevaient entre autre la nécessité de réfléchir sur un document de partenariat stratégique entre le Club et le CILSS.

II. Entendu que le CILSS a été créé le 12 septembre 1973 en qualité d'organisation intergouvernementale et a pour mandat de s'investir dans la recherche de la sécurité alimentaire et la lutte contre la désertification, pour un nouvel équilibre écologique du Sahel. Entendu également que le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, créé en 1976 pour servir de forum de concertation et de plaidoyer en faveur d'un soutien accru et durable de la communauté internationale aux pays sahéliens, victimes de la sécheresse, a vu son champ d'action élargi en 2001 à toute l'Afrique de l'Ouest.

III. Reconnaissant que la coopération entre les deux institutions n'est pas nouvelle et qu'elle date depuis la création même du CSAO en 1976, le présent accord s'inscrit dans le cadre de la consolidation du partenariat existant. Ainsi les deux institutions ont convenu de renforcer leur coopération dans les cinq années à venir autour de chantiers communs en rapport avec les problèmes prioritaires de développement du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. Les domaines de coopération retenus s'inscrivent dans la stratégie du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest telle que validée par son Groupe d'orientation des politiques (GOP), l'équivalent de son conseil d'administration. Ils sont étroitement liés aux quatre pôles de travail du Club, d'intérêt pour la région et la communauté internationale dans son ensemble, à savoir :

- a. Perspectives de développement à moyen et long terme,
- b. Transformation du monde rural et Développement durable,
- c. Développement local et Processus d'intégration régionale,
- d. Gouvernance, Dynamiques de conflits, Paix et sécurité.

Ils répondent également aux priorités d'action du CILSS et directement liés aux trois principaux programmes adoptés par son Conseil des Ministres en juin/juillet 2004 dans le cadre de sa réforme, à savoir :

- a. Sécurité alimentaire et Lutte contre la Désertification
- b. Maîtrise de l'eau
- c. Accès aux marchés

IV. Ainsi, les domaines de coopération suivants ont été retenus par les deux parties :

► La Sécurité Alimentaire

Le CSAO a confirmé sa volonté de travailler en coopération avec le CILSS à la recherche de mécanisme de prévention et de gestion durable des crises alimentaires. A ce titre un certain nombre d'actions communes seront mises en œuvre :

- Co-animation CILSS – CSAO du réseau de prévention des crises alimentaires au Sahel (RPCA). Le CILSS et la CSAO travailleront ensemble pour l'animation du RPCA, l'organisation des rencontres du réseau, de même que dans la capitalisation des recommandations qui en sont issues et du suivi régulier de leur mise en œuvre ;

nan

- Organisation conjointe CILSS-CSAO des évaluations régulières de la charte de l'aide alimentaire ;
- Réflexion commune pour la mise en place d'un mécanisme durable de veille et de lutte contre le péril acridien. A ce titre le CSAO et le CILSS engageront conjointement avec la CEDEAO, un processus de réflexion devant déboucher sur la mise en place d'un Mécanisme régional de veille, d'alerte et de riposte contre le criquet pèlerin au Sahel et en Afrique de l'Ouest ;
- Création et animation conjointe du site web du Réseau de Prévention des Crises Alimentaires ;
- Chantier commun avec le CILSS dans le cadre de l'évaluation socio-économique de l'impact de la grippe aviaire sur la sécurité alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest ;
- Conduite de réflexions communes sur les questions relatives aux innovations et aux biotechnologies agricoles ;
- Organisation conjointe avec le CILSS et le Fews Net d'une consultation régionale portant sur la capitalisation des acquis des études relatives à la prévention et à la gestion des crises alimentaires ;
- Co-animation du processus de passage du bilan céréalier au bilan alimentaire ;
- Appui à la mise en œuvre du cadre harmonisé d'analyse et d'identification des zones à risque et groupes vulnérables au Sahel ;
- Collaboration pour la promotion du commerce régional des produits agricoles et agroalimentaires et la mise en place de dispositif de suivi des flux transfrontaliers.

► L'eau, le Foncier et la Lutte Contre la Désertification

Au regard des enjeux liés aux ressources naturelles et notamment de l'impact des transformations socio-économiques et politiques sur celles-ci, le CILSS et le CSAO ont convenu de renforcer leur partenariat autour des actions communes suivantes :

- Co-organisation CSAO-CILSS, conjointement avec la CEDEAO d'un forum régional sur les « *Politiques et réformes foncières au Sahel et en Afrique de l'Ouest* ». Cette action qui fait le lien avec l'initiative africaine (Union Africaine – Banque Africaine de Développement et Commission Économique pour l'Afrique) sur le foncier et qui prolonge le processus engagé par le CILSS à Praia (Cap Vert) en 1994 en vue de la mise en place d'une charte foncière rurale, permettra de définir pour la région des principes cadre de politique foncière.
- Organisation conjointe de réflexions dans le cadre de l'initiative du CILSS sur la « *Coalition Mondiale pour la Maîtrise de l'Eau au Sahel et en Afrique de l'Ouest* ». En partenariat avec la CEDEAO, le CSAO et le CILSS co-organiseront des rencontres techniques d'experts et assureront la co-animation d'une table ronde des partenaires techniques et financiers
- Organisation conjointe dans le cadre de la lutte contre la désertification de réflexions communes portant sur les stratégies de mobilisation : (i) des décideurs politiques nationaux pour une meilleure prise en compte de la Lutte Contre la Désertification dans les documents stratégiques de réduction de la pauvreté ; (ii) de la communauté des bailleurs de fonds pour des engagements financiers accrus dans la Lutte Contre la Désertification ;
- Contribution du CSAO à la conception et l'animation du dispositif de suivi environnemental que le CILSS se propose de créer au courant de l'année 2006

nm



► Transformation du Monde Rural

Le CILSS a montré son intérêt pour l'initiative portant sur la « *Transformation du Monde Rural à l'horizon 2025* ». La collaboration entre le CSAO et le CILSS autour de cette initiative portera notamment sur :

- Participation du CERPOD/INSAH à l'organisation des réflexions thématiques prévues dans le cadre de cette initiative ;
- Co-organisation CSAO-CILSS en partenariat avec la CEDEAO, l'UEMOA et le ROPPA d'un forum régional sur « *la transformation du monde rural au Sahel et en Afrique de l'Ouest : Vision prospective du monde rural pour les 20 années à venir et implications en terme de politiques et d'investissements dans le secteur agricole et rural* ».

► Potentialités et défis de l'élevage dans la perspective d'un renforcement du marché régional

Dans le cadre du renforcement du marché régional, de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté, le CSAO a engagé une réflexion avec les acteurs régionaux sur les conditions d'optimisation et de valorisation du potentiel régional que représentent les produits d'élevage. Le CILSS a manifesté son intérêt pour cette initiative et le partenariat avec le CSAO portera sur :

- Participation du CILSS à l'étude sur l'avenir de l'élevage au Sahel et de l'Afrique de l'Ouest
- Co-organisation CSAO-CILSS en partenariat avec le ROPPA et l'UEMOA et sous l'égide de la CEDEAO d'un forum régional sur « *les potentialités et les défis de l'élevage dans la perspective d'un renforcement du marché régional* »

► Transformation agro-alimentaire

Dans le but de renforcer l'accès des produits agricoles au marché régional et international, le CSAO et le CILSS de travailler ensemble autour de la filière « Transformation agro-alimentaire ». A ce titre leur collaboration portera sur :

- Co-organisation CILSS-CSAO en partenariat avec l'UEMOA, le ROPPA, le CTA et la CEDEAO d'une étude de capitalisation des expériences dans le domaine de la transformation agro-alimentaire ;
- Organisation conjointe CILSS-CSAO en partenariat avec le ROPPA, le réseau INTERFACE, l'UEMOA, le CTA et sous l'égide de la CEDEAO d'une réflexion régionale sur les « *Stratégies de Relance du secteur de la Transformation Agro-alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest dans la perspective d'un renforcement du marché régional de produits alimentaires* ».

► Atlas de l'Intégration Régionale (AIR)

Le CILSS a confirmé son engagement pour cette initiative mise en œuvre par le CSAO avec la CEDEAO. La collaboration CSAO-CILSS autour de ce dossier portera notamment sur :

- Contribution du CILSS à l'AIR par la fourniture de données disponibles au niveau du CRA de Niamey, notamment le chapitre sur la zone écologique fragile des pays du Sahel ;
- Valorisation des données de l'AIR par le CILSS pour l'enrichissement de sa réflexion sur le suivi de la vulnérabilité.

nen



►► **Coopération transfrontalière**

Dans le cadre du Fonds Italie/CILSS LCD RPS, le CILSS a déjà engagé une réflexion sur les zones marginales et transfrontières. Le CILSS s'investit déjà dans la promotion du commerce régional des produits agricoles et agro-alimentaires et a de ce fait manifesté son intérêt à contribuer aux différentes initiatives mises en œuvre par le CSAO et la CEDEAO. La collaboration entre le Club et le CILSS portera notamment sur :

- Participation du CILSS à la mise en œuvre du Programme d'Initiatives Transfrontalières (PIT) conduite par la CEDEAO avec l'appui du SCSAO ;
- Établissement de liens entre le site web du CILSS et celui de WABI ;
- Participation du CSAO au fonctionnement du dispositif de suivi des flux transfrontaliers des produits agricoles et agroalimentaires.

►► **Publications conjointes CILSS-CSAO**

Le CILSS et le Club conviennent de réaliser des publications conjointes sur certains thèmes spécifiques d'intérêt commun et stratégiques pour les deux institutions. Cette approche permettra de toucher un public plus large et d'assurer une meilleure diffusion de documents permettant la prise de décisions pour l'action.

A ce titre, et dans le court et le moyen terme, le CSAO travaillera étroitement en collaboration avec le CILSS et d'autres agences spécialisées en vue de la publication régulière d'une note d'information sur la situation alimentaire de la région.

V. En ce qui concerne les modalités de mise en œuvre de cette coopération, le CSAO et le CILSS conviennent de ce qui suit:

- Organisation d'une rencontre annuelle entre les deux institutions dans le but de faire le point des résultats atteints, de convenir de manière flexible des activités prioritaires, de leurs modalités de mise en œuvre, ainsi que les rôles et responsabilités de chaque partie en vue d'atteindre les résultats escomptés au bénéfice des populations de la région ;
- Échange mutuel et régulier de documentation ;
- Association d'autres parties tierces dans le cadre de la mise en œuvre des chantiers communs ;
- Mobilisation conjointe des efforts en cas de besoin dans la recherche des moyens financiers pour la réalisation de certains chantiers communs ;
- Désignation d'un commun accord d'une personne au sein de chaque institution, qui serait chargée du suivi de ce dossier de coopération.

Compte tenu de l'évolution permanente de l'environnement régional et des enjeux en matière de développement, le CILSS et le CSAO conviennent de se retrouver régulièrement (une fois tous les 2 ans) pour faire le bilan du cadre de coopération et réactualiser le contenu des grands axes de collaboration.

15/11



VI.

Les chantiers communs entre le CSAO et le CILSS devront être inclus dans le Programme annuel de Travail de chacune des institutions.

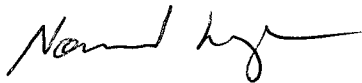
Le CSAO et le CILSS seront ensemble titulaires de tous droits de propriété intellectuelle émanant du travail réalisé conjointement et notamment au titre de la section relative aux publications conjointes ci-dessus. De même, les parties décideront et contrôleront ensemble la diffusion de ce travail.

Le CSAO et le CILSS conviennent également que le présent cadre de coopération est prévu pour une durée de cinq (5) ans et que des ajustements pourront être faits au cours de cette période en fonction des réalités du terrain et des besoins. Si une partie souhaite mettre fin à ce cadre, elle en avisera l'autre partie au moins trois mois à l'avance.

Ce cadre ne comporte aucun engagement financier ni obligation de la part de chacune des parties prenantes. Il s'agit d'un cadre de partenariat en vue de la consolidation de la collaboration déjà existante entre les deux parties.

Date : 31 OCT. 2006

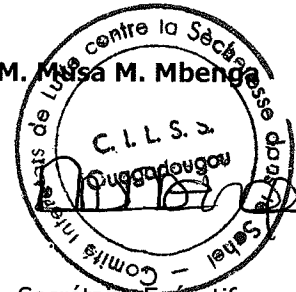
M. Normand Lauzon



Directeur
du Club du Sahel et de l'Afrique
de l'Ouest/OCDE

Date : 31 OCT. 2006

M. Musa M. Mbenga



Secrétaire Exécutif
du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte
contre la Sécheresse dans le Sahel